

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE POITIERS

N° [REDACTED]

M. [REDACTED]

Mme Sandra Gibson-Théry
Magistrate désignée

Mme Aude Thèvenet-Bréchet
Rapporteuse publique

Audience du 14 janvier 2025
Décision du 28 janvier 2025

[REDACTED]

Vu la procédure suivante :

Par une requête [REDACTED] représenté par Me Josseaume, demande au tribunal d'annuler l'arrêté référencé 3F du 17 janvier 2023 par lequel la préfète du Loiret a suspendu la validité de son permis de conduire pour une période de deux mois.

Il soutient que :

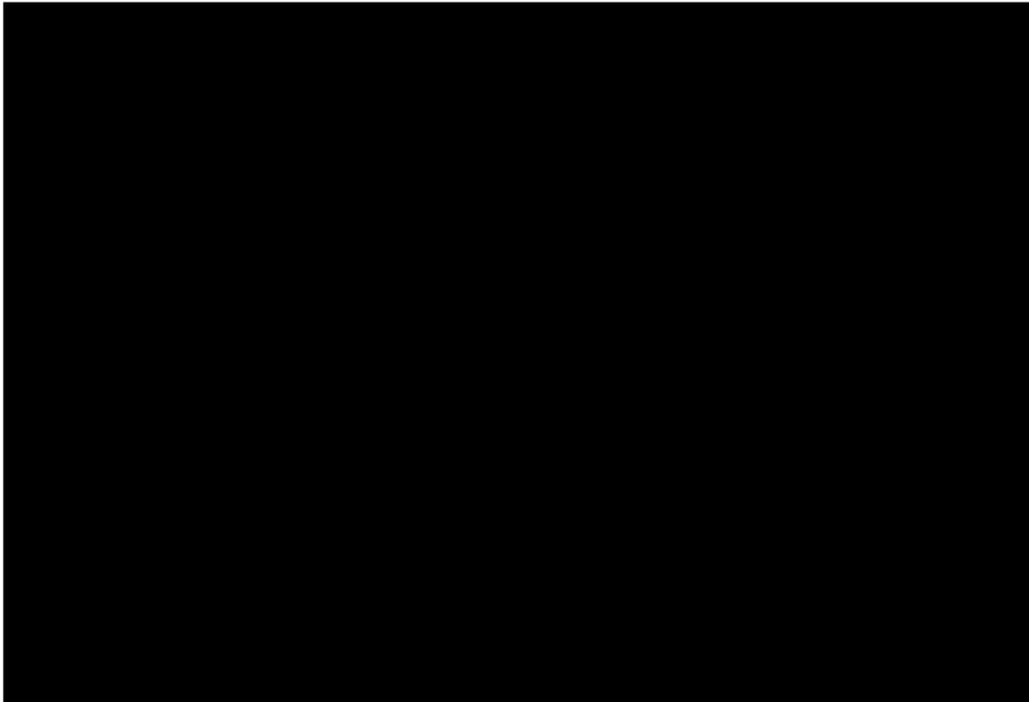
[REDACTED]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le tribunal administratif de Poitiers

La magistrate désignée



DECIDE :

Article 1 : L'arrêté référencé 3F du 17 janvier 2023 est annulé.

Article 2 : Le présent jugement sera notifié à M. [REDACTED] et au ministre de l'intérieur.

Une copie en sera adressée, pour information, à la préfète du Loiret.

Rendu public par mise à disposition au greffe, le 28 janvier 2025.